

CONTENTIEUX SALARIAUX

Non au ‘désarmement’ unilatéral

J-L Vergne, le RH Groupe BPCE, vient de faire, au nom des employeurs de la Branche Caisse d'épargne, une proposition de « moratoire judiciaire » aux Organisations syndicales. Cette proposition consiste à interdire aux syndicats tout nouveau recours salarial devant les tribunaux pendant dix mois, en échange de l'ouverture de négociations sur la question des rémunérations. Il nous est proposé de revenir sur la réforme de 2002 qui, gérée en dépit du bon sens à l'époque, a engendré et engendre encore de très nombreux contentieux.

LA MEPRISE DES EMPLOYEURS

Le Syndicat Unifié-UNSA, s'accordant sur le fait de privilégier le dialogue social à l'affrontement juridique, a néanmoins décliné cette proposition pour plusieurs raisons.

Depuis huit ans, le Syndicat Unifié-UNSA a engagé des recours juridiques salariaux qui ont ouvert de multiples voies de conciliation, invariablement rejetées par les employeurs. Prôner cette solution, alors que toutes les décisions de justice sont favorables aux salariés, la ficelle est un peu grosse !

Mais surtout, en juin dernier nous avons conclu avec François Pérol, président du directoire de BPCE, un accord visant à régulariser une grande partie de ces contentieux. Or, de nombreux employeurs persistent à ne pas les régler malgré les engagements pris en leur nom par F. Pérol, en contournant, interprétant ou tout simplement n'appliquant pas les décisions prises.

RIEN DE CREDIBLE, RIEN DE CONCRET

Ces comportements ne donnent aucun crédit à la soi-disant volonté des employeurs de renouer les voies du dialogue, survenant curieusement au moment où ils sont sommés par la justice de régler leur dû aux salariés.

Et encore eut-il fallu pour le moins qu'une telle proposition de moratoire, au-delà d'une jolie formule « *Progresser sereinement et loyalement avec l'ensemble des partenaires* » s'accompagne d'actes immédiats et définitifs concernant l'arriéré et de propositions tangibles pour le futur.

LES NOUVEAUX BULLETINS DE SALAIRE PRODUISENT LEURS EFFETS

La justice a reconnu le bien-fondé de l'ensemble de nos thèses et les juges présentent aujourd'hui l'addition aux Caisses d'épargne, condamnées à payer d'importants rattrapages et remises à niveau de salaire, parfois assortis in fine de pénalités supplémentaires pour résistance abusive.

Tout cela est le résultat de l'inconséquence des employeurs qui, depuis près de dix ans, font en la matière « de leur pire ». Aujourd'hui, alors qu'ils sont sous la contrainte judiciaire, ils tentent à nouveau de contourner leurs obligations. La mise en conformité des bulletins de salaire est une nouvelle occasion pour eux de tenter de se soustraire à leurs obligations.

POUR SUIVRE ET ETENDRE LA BATAILLE JURIDIQUE

Le Syndicat Unifié-UNSA, dans la suite logique de ce qu'il a entrepris depuis des années, relance l'offensive juridique pour faire valoir le droit des salariés. Les milliers de collègues présents en Caisse d'épargne avant novembre 2002 sont concernés. Nous vous invitons à vous rapprocher des militants du SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA pour vous informer utilement sur vos droits et réaliser une simulation de ce qui vous est dû.

LES SALAIRES PEUVENT COMPTER SUR LE SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA POUR POURSUIVRE LA BATAILLE ENGAGÉE DEPUIS 2002. À CETTE ÉPOQUE, LES EMPLOYEURS RIAIENT DE NOS ARGUMENTS ET NOS COLLÈGUES D'AUTRES SYNDICATS DOUTAIENT DE NOS THÈSES, Y COMPRIS CEUX QUI AUJOURD'HUI, PAS AVARES DE DEMAGOGIE, SE PRÉSENTENT COMME LES MEILLEURS ALLIÉS DES SALAIRES.

Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-UNSA :

Jean-David Camus, Serge Huber, Sylvie Liziard, Paul Muscato et Michel Ricard